

BULLETIN D'INSCRIPTION

A retourner accompagner de votre règlement et de la photocopie recto/verso
de votre pièce d'identité à : Mairie de Vienne en Arthies - 18 route de la mairie
95510 Vienne en Arthies **au plus tard le 04 septembre 2026.**

Passée cette date, plus aucune réservation ne sera acceptée.

NOM :

Prénom :

ADRESSE :

Code Postal :

Commune :

Téléphone :

E-mail :

Nombre de mètres linéaires retenus : x4€ =
(prendre un multiple de 2)

Païement en espèces ou par chèque (libellé à l'ordre du Comité des Fêtes de Vienne en Arthies - **à joindre avec la réservation**)

Je sollicite l'autorisation de Monsieur le Maire de Vienne en Arthies, à participer à la foire à tout du Dimanche 13 Septembre 2026 organisée par le Comité des Fêtes.

J'atteste sur l'honneur être un exposant particulier et non professionnel.

Je déclare avoir pris connaissance du règlement déchargeant les organisateurs de toutes responsabilités pénales, civiles ou administratives quant à ma participation et je m'engage à ne pas enfreindre les interdictions.

Ecrire « Lu et approuvé », dater et signer

REGLEMENT

Les exposants s'engagent à respecter le présent règlement :

- 1/ Inscription obligatoire et uniquement en mairie de Vienne.
- 2/ Photocopie recto/verso de votre pièce d'identité obligatoire.
- 3/ Pour des raisons d'ordre pratique, il ne vous sera pas possible de refuser l'emplacement qui vous aura été attribué par les organisateurs de la foire à tout.

- 4/ L'accueil s'effectuera DIMANCHE 13 SEPTEMBRE 2026
à partir de 6h30 sur la place Germain Boutillier.

Vous devez obligatoirement vous présenter à l'un des membres du Comité des Fêtes afin de prendre connaissance de votre emplacement

- 5/ Le démontage des stands est prévu à partir de 17h00.
Aucun véhicule ne sera autorisé à circuler dès l'ouverture au public et aucun véhicule ne sera autorisé sur l'emplacement durant la foire. Aucun départ ne sera possible avant 17h00.
- 6/ En cas d'annulation de la foire à tout par les organisateurs, le montant de votre réservation vous sera intégralement remboursé
- 7/ Dans le cas où vous ne participeriez pas à la foire à tout pour une raison quelconque, vous ne pourrez prétendre à aucun remboursement de la part des organisateurs.
- 8/ Des sanitaires sont à votre disposition à la salle communale.
Pour des raisons de propreté, prévoyez des sacs poubelles.
Rien ne devra rester sur place.
- 9/ Se soumettre avec bonne humeur aux contrôles éventuels de la gendarmerie et des organisateurs qui œuvrent pour la sécurité de tous. Respecter l'environnement et la commune organisatrice
- 10/ Les organisateurs se réservent le monopole de la vente de nourriture et boissons. Tout contrevenant sera exclu et ne pourra prétendre au remboursement de son emplacement.

En cas de non-respect de ces règles, les exposants pourront être exclus de la manifestation sans délai et sans prétendre au remboursement.

Tout dossier d'inscription incomplet sera refusé